



#### CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

**COMMANDE** : La commande de SAS CLEMECA est considérée comme définitive dès sa réception par le fournisseur.

Si la commande indique des prix à 0 (zéro), sans précision de la gratuité de la fourniture, elle est passée sous la condition suspensive de l'acceptation par SAS CLEMECA du prix proposé par le fournisseur. Le cas échéant, le fournisseur doit obtenir par écrit l'accord préalable de SAS CLEMECA pour toute modification portée au bon de commande.

Le fournisseur doit accuser réception de la commande CLEMECA et donner son acceptation par retour du courrier. Celle-ci implique de plein droit acceptation des présentes conditions d'achat et renonciation par le fournisseur à ses propres conditions de vente, dans la mesure où elles sont incompatibles avec les conditions ci-dessous.

**PRIX** : Sauf stipulation contraire de notre part, les prix indiqués sont fermes et non révisables et s'entendent pour marchandise rendue au lieu de livraison spécifié, franco de port et d'emballage, nets de tous droits. Le prix ainsi établi est toujours considéré « hors taxes ».

**MODALITES DE LIVRAISON** : Les délais sont impératifs et constituent l'un des éléments substantiels du contrat. SAS CLEMECA exprime sur sa commande le délai en date de livraison sur le site de Saint-Genest-Lerpt.

Des pénalités de retard seront appliquées de plein droit en cas de non-respect du délai de livraison fixé. Elles seront équivalentes à 1% du prix d'achat par semaine de retard et limitées à 5% maximum. En outre, en cas de retard de livraison, SAS CLEMECA se réserve le droit de résilier tout ou partie de la commande et de répercuter au fournisseur tous préjudices, conséquences directes ou indirectes de ce retard.

Le transfert des risques a lieu au moment de la livraison chez SAS CLEMECA. En conséquence, le fournisseur est responsable des pertes et dommages pouvant affecter les fournitures jusqu'à leur réception à l'usine de Saint-Genest-Lerpt (ou autre lieu indiqué sur la commande).

Les fournitures doivent être livrées protégées par un emballage adapté au mode de transport prévu, et par un conditionnement les préservant pendant leur manutention et stockage. A ce titre, si des conditions particulières de stockage et ou de manutention doivent être appliquées, le fournisseur en aura informé SAS CLEMECA par écrit au plus tard à la réception de commande.

Toute livraison doit être faite aux heures d'ouverture de SAS CLEMECA et au lieu désigné par la commande. Elle pourra être refusée si elle n'est pas accompagnée d'un bordereau de livraison, à en tête du fournisseur, rappelant le n° de la commande, spécifiant le matériel livré dans les mêmes termes que la commande (désignation, spécification...).

SAS CLEMECA ne pourra être tenu responsable de tout retard de paiement entraîné par un bordereau de livraison non remis, insuffisamment renseigné ou illisible.

Les quantités seront celles définies par notre commande. Nous nous réservons le droit de retourner au fournisseur, à ses frais, les livraisons excédentaires et de réclamer les quantités manquantes aux conditions de la commande.

Réserves : La signature du bon de livraison ou de transport n'a pour effet que de constater le bon état apparent des marchandises lors du déchargement et ne peut, en aucun cas, être considérée comme valant décharge de toute responsabilité du fournisseur au moment du déballage ou lors de contrôles quantitatifs ou qualitatifs ultérieurs.

**QUALITE** : Les pièces livrées doivent être conformes aux spécifications et aux tolérances demandées. Elles seront soigneusement ébavurées et nettoyées avant livraison.

Dans le cas de pièces peintes, les parties spécifiées devront être protégées avant peinture. La peinture sera de type poudre époxy ou liquide PU, avec application d'un apprêt préliminaire. Elles devront être exemptes de coulures et protégées spécifiquement pour le transport.

**REFUS DE FOURNITURES** : Toutes les fournitures ou pièces reconnues non conformes ou défectueuses par rapport aux spécifications de marchandises, pourront donner lieu au refus pur et simple par SAS CLEMECA de la marchandise, soit lors de la livraison, soit au moment de l'utilisation de la marchandise par SAS CLEMECA. En effet, SAS CLEMECA peut approvisionner pour mise en stock de sécurité de la marchandise et n'est pas tenu de procéder à des contrôles qualitatifs.

Le refus de la fourniture sera notifié au fournisseur et ce dernier devra procéder à l'enlèvement de la marchandise refusée dans les 15 jours suivant la notification du refus. Passé ce délai, SAS CLEMECA pourra faire livrer la marchandise par tout moyen à sa convenance, aux frais et risques du fournisseur.

En cas de livraison non conforme partielle ou totale, SAS CLEMECA se réserve le droit soit de demander le remplacement ou bien de résilier sa commande partiellement ou en totalité, sans que le fournisseur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. SAS CLEMECA se réserve également le droit de facturer au fournisseur le montant intégral du préjudice qu'il a subi, en plus du remboursement ou du remplacement, selon son choix, de la marchandise défectueuse.

**GARANTIE** : L'acceptation de nos commandes implique, pour le fournisseur, la garantie (notamment pièces, main d'œuvre et déplacements) de la fourniture, contre les vices cachés, les défauts d'exécution, de fabrication, de mise au point et d'installation, les fautes professionnelles, etc.

**FACTURES ET REGLEMENTS** : Les factures doivent obligatoirement rappeler le numéro de commande, la désignation et le nombre d'articles, les dates et références du bordereau de livraison ainsi que le prix détaillé. Il devra être établi une facture distincte par bon de commande.

Les paiements sont effectués sous réserve de conformité des marchandises et factures aux spécifications de la commande, par virement à 45 jours fin de mois.

**CONTESTATIONS** : En cas de contestations, les tribunaux de commerce de Saint-Etienne seront seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, la loi Française sera seule applicable.